

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2184>



Mouvement intra-académique Dijon 2007

Fin de la phase 3 : ajustements des T.Z.R.

- Technique - Archives - Archivage Mutations -



Date de mise en ligne : mercredi 11 juillet 2007

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Fin de la phase 3 : ajustements des T.Z.R.

- Pour préparer la phase 3 dite d'*ajustement*, chaque TZR doit faire rapidement connaître au rectorat (Division des Personnels Enseignants) **jusqu'à 5 vœux préférentiels** portant sur des établissements ou des communes de la zone de remplacement dont il est le titulaire.
- Si vous n'avez pas déjà indiqué vos vœux préférentiels au moment de la saisie de vos vœux intra sur SIAM (phase 2), vous pouvez encore le faire sur papier libre, à l'attention de la DPE du rectorat. Adressez un double de vos vœux au SNES Dijon (45 rue Parmentier ; s3dij@sn.es.edu) : une fiche rose de renseignements a été fournie à nos adhérents ayant participé à la phase 2 (intra) et concernés par la phase 3 (ajustements). Faites-nous part de toute difficulté (voiture, enfant en bas âge, etc).
- En dehors des vœux établissements et vœux communes, vous pouvez notamment indiquer si vous préférez recevoir une **affectation à l'année** (AFA) ou effectuer des **remplacements de courte ou moyenne durée**, même si cette distinction n'est plus guère prise en compte par le rectorat.
- Le **groupe de travail académique** sur l'ajustement des TZR, auquel participent les commissaires paritaires du SNES, se réunira au rectorat **mardi 10** et **mercredi 11 juillet** (pour les enseignants). [Consulter l'ordre prévisionnel de passage des disciplines](#).
- Les TZR titulaires d'une même zone dans la même discipline sont départagés, pour l'ajustement, en fonction de leur **barème** fixe (c'est-à-dire non bonifié) de l'intra : points d'ancienneté générale de service (AGS), échelon, nombre d'année sur une même ZR. Ce barème et les vœux préférentiels, que le SNES s'efforce de faire respecter par l'administration, n'est qu'**indicatif** pour le rectorat, puisque la DPE *ajuste* les TZR en fonction essentiellement des besoins et de la répartition géographique des TZR sur une même ZR.
- En remplacement effectif ou non, tout TZR est **rattaché administrativement** (RAD) à un établissement (c'est le chef de cet établissement qui remplira la notice de notation administrative en janvier-février). Si un établissement retient votre attention et qu'il s'y trouve un **bloc de moyens provisoires** (BMP, c'est-à-dire des heures non pourvues par un titulaire sur poste fixe) dans votre discipline, alors inscrivez-le en vœu préférentiel n°1.

La **phase 4** traitera de toutes les affectations non encore prononcées, et procédera aux derniers ajustements :
– [Calendrier rectoral des groupes de travail académiques](#) (fin août).

- Pour toute information supplémentaire, adressez un courriel au secteur Emploi du SNES Dijon : emploi@dijon.sn.es.edu.



Syndicat **n**ational des **e**nseignements de **S**econd degré
